

Délibération n°2024-02-04a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.2

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Concours, participations, subventions 2024

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	17
Votants	79

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Michelle Chaumont** est nommée secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devalière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimon
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

## Délibération n°2024-02-04a



### 1. Concours, subventions et participations au titre de l'année 2024

Les concours, subventions et participations au titre de l'année 2024 sont les suivants :

#### **Compte 6281 : Concours divers**

Organisme	Montant
Initiative Creuse	997,04 €
ADM 19	2 934,40 €
Intercommunalités de France	3 657,39 €
Anvec	300,00 €
VVF	100,00 €
Fibois	1 100,00 €
Achat public Responsable (3AR)	1 100,00 €
Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine	1 200,00 €
MANACOM	500,00 €
Association des Aérodomes Français	500,00 €
Association Gorges de Haute Dordogne	500,00 €
Association AILE	500,00 €
ODEYS	2 000,00 €
Association Coup de Main	500,00 €
Club des Entreprises Dynamiques	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 088,83 €</b>

#### **Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement**

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	98 408,76 €
Syndicat de Méouze	43 595,00 €
Syndicat mixte du PNR	23 184,00 €
SYMA 89	80 818,85 €
Syndicat mixte DORSAL	2 165,00 €
Agence d'attractivité de la Creuse	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>249 371,61 €</b>

## Délibération n°2024-02-04a



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID : 019-200066744-20240411-20240204A-DE

**Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé**

Organisme	Montant
WELL COM (Aquaterra) – (Bort-les-Orgues)	6 000,00 €
Ussel Cyclisme Organisation	10 000,00 €
Association SILVA (Saint-Etienne-aux-Clos)	1 500,00 €
Améli – Musique en Limousin (Latronche)	1 500,00 €
Roc du Gour Noir – Festival de la Luzège (Neuvic)	2 500,00 €
Rencontres Artistiques Poétiques – Festiv' All (Eygurande)	300,00 €
Fondation Marius Vazeilles (Meymac)	8 000,00 €
ZIKONTE (Merlines)	1 000,00 €
Recherches Historiques et Archéologiques Bort Artense Plateau (Bort-les-Orgues)	100,00 €
La Limou'zine (Magnat l'Etrange)	500,00 €
La Luzège (Saint-Pantaléon-de-Lapleau)	500,00 €
La Maison sur la Place (Ambrugeat)	500,00 €
Télé millevaches (Faux-la-Montagne)	1 000,00 €
Solidarité Paysans Limousin (Limoges)	500,00 €
Radio Vassivière (Royère de Vassivière)	3 000,00 €
Association La Dordogne de Villages en Barrages (Gros Chastang)	7 000,00 €
Association Les Gabares de Haute-Dordogne (Soursac)	4 000,00 €
Les Petites Crapouilles (Liginiac)	500,00 €
MAM Stram Gram (Chirac-Bellevue)	500,00 €
LAEP Les P'tits Bout (Peyrlevade)	3 846,00 €
Abbaye St André – Centre d'art contemporain de Meymac	4 000,00 €
Association "Les Tamaris" (Sornac)	800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 546,00 €</b>

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
GRAPE (Réseau régional des pépinières d'entreprises - Nouvelle Aquitaine)	500,00 €
<b>TOTAL ENVELOPPE RIAC</b>	<b>500,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	79
Pour	76
Contre	3
Abstention	0

**Délibération n°2024-02-04a**



**2. Pour l'association suivante : CPTS Haute-Corrèze Ventadour**

*Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Pascal Montigny, qui détient un pouvoir, ne prend part ni au débat, ni au vote. Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir, ne prend pas part au vote.*

**Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé**

Organisme	Montant
CPTS Haute-Corrèze Ventadour (Ussel)	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	76
Pour	73
Contre	3
Abstention	0

**3. Pour l'association suivante : Ecole intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze**

*Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Dominique Miermont ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé**

Organisme	Montant
Ecole intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze	162 140, 00 €
<b>TOTAL</b>	<b>162 140, 00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	78
Pour	75
Contre	3
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 11 avril 2024**

Le Président,  
 Pierre Chevalier

